

## Une approche systémique (par la logique du tiers-inclus) de la théorie des cités

Philippe Robert-Demontrond, Professeur des universités, Philippe.Robert@univ-rennes1.fr  
Anne Joyeau, Maître de Conférences, Anne.Joyeau@univ-rennes1.fr  
CREM – UMR CNRS 6211  
Université Rennes 1

### Résumé

*Il s'agit dans cette communication de pointer, pour contribuer à les pallier, quelques limites du modèle des cités développé par Boltanski et Thévenot (1991), autres que celles jusqu'à présent signalées. Après avoir exposé les principes essentiels de celui-ci, on se propose d'élucider, sous son axiomatique explicite, une axiomatique implicite - de type logico-ontologique. On montre que le modèle ne permet pas même, en conséquence de cette axiomatique implicite, de contenir tous les énoncés relatifs à un jugement ou une justification. On propose finalement une alternative, construite sur la logique de Lupasco - logique "de l'hétérogénéité et de la diversité" (Ioan, 1998). Les propos sont illustrés par plusieurs études empiriques réalisées par les auteurs.*

### Mots-Clés

justification – économies de la grandeur – systémique – diversité - ambivalences

### Summary

*We point, in this communication (to help them overcome), some limitations of the model of cities developed by Boltanski and Thévenot (1991), other than those so far reported. After outlining the main principles of it, we propose to elucidate, in its explicit axiomatic, an implicit axiomatic - logico-ontological type. We show that the model does not even, as a result of this axiom implicitly contain all statements relating to a trial or a justification. It finally offers an alternative, built on the logic of Lupasco - logic "of the heterogeneity and diversity" (Ioan, 1998). The words are illustrated by several empirical studies done by the authors.*

### Key-words

justification - economies of worth - systemic - diversity - ambivalences

## **Introduction**

La question du juste et de l'injuste est devenue centrale, dans l'espace public (Kellerhals & Languin, 2008). Les débats s'y font virulents, où se lient énonciations d'espérances de justice et dénonciations d'expériences d'injustice, et où se croisent des sentiments et jugements contrastés, sur les mêmes faits. Traitant de cette question du juste et de l'injuste, et plus largement des jugements de valeur, en s'écartant de la "sociologie critique" pour s'inscrire dans une perspective de "sociologie de la critique", le modèle des cités élaboré par Boltanski et Thévenot (1991) s'est rapidement imposé comme une théorie essentielle de la justification. Ce qui ne signifie pour autant pas l'absence de limites. Lesquelles se retrouvent notamment pointées dans les Actes du Colloque de Cerisy qui lui a été récemment consacré (Breviglieri et al., 2009). L'affluence même des critiques, comme le note Esquerre (2010), témoigne, en creux, de l'importance des attentes théoriques que semble faire naître le modèle- "à même d'embrasser non pas seulement ce sur quoi l'ouvrage porte, mais tous les énoncés et les comportements qui existent, ont existé, et existeront"...

Attente bien exagérée, évidemment : il s'agit ici de pointer, pour contribuer à les pallier, quelques limites du modèle des cités, autres que celles jusqu'à présent signalées. Après avoir donné de celui-ci une présentation cursive, dans ses principes essentiels, on se propose d'élucider, sous son axiomatique explicite, une axiomatique implicite - de type logico-ontologique. On montre que le modèle ne permet pas même, en conséquence de cette axiomatique implicite, de contenir tous les énoncés relatifs à un jugement ou une justification. On propose finalement une alternative, construite sur la logique de Lupasco - logique "de l'hétérogénéité et de la diversité" (Ioan, 1998).

## **1. Construction du problème**

Etudiant les disputes entre acteurs, estimés doués de compétences morales et porteurs de valeurs plurielles, examinant les arguments qu'ils mobilisent et utilisent pour critiquer et justifier les faits et phénomènes sociaux, le modèle de Boltanski et Thévenot (1991) développe une analytique des positions depuis lesquelles ils s'expriment, en ces occasions. Six cités (ou grammaires de justification) sont identifiées, issues de la tradition européenne de philosophie politique. Laquelle, donc, est estimée avoir historiquement développé six conceptions différentes de ce qui s'entend être le juste et le bien commun dans la cité - conceptions étayées sur des registres lexicaux et sémantiques spécifiques. Pour Boltanski et Thévenot, la légitimité des arguments et des jugements énoncés en toute dispute est notablement fonction de leur capacité à renvoyer (par une "montée en généralité") à une forme de bien commun : est juste, ainsi, ce qui participe du bien commun (de la construction d'une cité "harmonieuse"). Six cités, donc, sont en concurrence - toutes sont de même niveau, en légitimité, de sorte que les disputes issues de la diversité des valeurs et de leurs mutuelles contradictions ne sont pas réglées par l'existence d'une "super cité", mais par l'invention de compromis.

### **1.1. Axiomatiques du modèle des cités**

Le modèle des cités est développé sur deux axiomatiques, l'une explicite (dite ici "de premier rang") et l'autre implicite (dite ici "de second rang"), dont seul l'aspect logico-ontologique est élucidé.

#### **1.1.1. L'axiomatique de premier rang**

Partant de l'idée que les désaccords relèvent de la contestation d'une relation d'ordre, entre des individus ou entre des faits et phénomènes sociaux - contestation induisant la réclamation d'un réajustement des grandeurs -, le modèle des cités mobilise six axiomes :

- A1 est un "principe de commune humanité", dessinant "une figure d'Eden qui méconnaît tout différend et critique" (Thévenot, 1996), en posant une équivalence fondamentale entre les membres de la cité, liée à ce que tous appartiennent à l'humanité (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 97).

- A2 s'oppose en antithèse à A1, comme "principe de dissemblance" hiérarchisant les membres de la cité entre des états plus ou moins "petits" ou "grands" (ibid.).
- A3 est un "principe de commune dignité", posant que tous les membres de la cité ont "une puissance identique d'accès à tous les états" (ibid., p. 98).
- A4 est un "principe d'ordre", indiquant l'existence d'une échelle de valeur des biens ou des bonheurs attachés à chaque état (ibid., p. 99).

Le modèle des cités pose ainsi l'existence, d'une part, d'un pôle d'égalité, d'homogénéité - que constitue A1 (les hommes sont égaux dans leur humanité), radicalisé en A3 (les hommes ont les mêmes moyens d'accéder à tous les états) -, et l'existence, d'autre part, d'un pôle d'inégalité, d'hétérogénéité - que constitue A2 (les hommes sont grands ou petits), précisé par A4. Deux autres axiomes sont alors posés pour apaiser cette tension.

- A5 apporte une première solution en liant "les bienfaits d'un état supérieur à un coût ou un sacrifice exigés pour y accéder" ; l'existence d'une "formule d'investissement" opère comme un régulateur qui supprime la tension entre homogénéité (égalité) et hétérogénéité (inégalité).
- A6 apporte une autre solution, en posant "que le bonheur, d'autant plus grand que l'on va vers les états supérieurs, profite à toute la cité" (autrement dit, que les inégalités profitent à tous). L'existence d'un "bien commun" opère ainsi comme "clé de voûte" du modèle (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 101), assurant la compatibilité entre ces deux exigences, "fortement antagoniques" : d'une part, "une exigence de commune humanité qui suppose une forme d'identité partagée par toutes les personnes" (ibid.) ; et d'autre part, "une exigence d'ordre sur cette humanité" (ibid.).

Sur cette base d'idées premières, six principes supérieurs communs sont identifiés et donc six "cités justes", six systèmes mobilisés par les acteurs, dans les espaces publics, pour justifier (par généralisation) leurs actions ou critiquer celles des autres. En chaque cas, les principes de légitimité de l'action varient, relevant : d'une obligation de préservation des "petits", par extension du lien familial (monde domestique) ; de critères d'efficacité et d'efficience (monde industriel) ; de critères financiers, de profitabilité, d'enrichissement (monde marchand) ; de la grâce et de l'humilité, du sacrifice de soi (monde inspiré) ; de la conscience de l'intérêt commun (monde civique) ; de la gloire et du crédit d'opinion, de l'estime et des mécanismes mimétiques (monde du renom).

### **1.1.2. L'axiomatique de second rang**

Le modèle des cités suit part ailleurs, en axiomatique implicite, d'une part une logique booléenne, de tiers exclu (au niveau de chaque cité) et, d'autre part, une dialectique hégélienne (au niveau des relations entre cités). C'est ainsi qu'un acteur (ou un fait, ou un phénomène) est jugé, dans une cité donnée, soit grand, soit petit. Soit encore, la confrontation entre thèse et antithèse - relatives au jugement d'un état de grandeur, dans une cité donnée -, se résout par la disparition soit de la thèse, soit de l'antithèse.

Par ailleurs, dans ses opérations discursives de jugement, tout se passe comme si tout acteur fonctionnait, relativement à chaque cité (à chaque grammaire de justification), sur le modèle, informatique, d'une activation séquentielle d'applications. Relativement à la sociologie critique, qui œuvre au dévoilement des déterminismes sociaux (raisonnant en termes d'agents et non pas d'acteurs sociaux), la sociologie pragmatique de Boltanski et Thévenot introduit ainsi une anthropologie plus complexe : le sujet est "pluriel", en ce qu'il varie selon les contextes. "C'est bien la même personne qui peut successivement, parfois à peu de distance, s'engager dans une transaction marchande en se détachant des objets et des personnes avec lesquelles elle fait affaire, puis renouer des liens de confiance domestiques et faire valoir le poids d'une coutume ou d'un attachement local, avant de se livrer à des calculs prévisionnels reposant sur une panoplie d'outils techniques ajustés à une projection sur l'avenir". (Thévenot, 1989, p. 175).

Par ailleurs, encore, la relation entre mondes suit une dynamique hégélienne <sup>1</sup>.

En conséquence de la pluralité du monde social, le bien commun ne peut être atteint par le recours à une et une seule grandeur. "Il faut le concours de plusieurs principes d'équivalence, de plusieurs formes de généralités" (Nachi, 2006, p. 174). Lorsque plusieurs principes de justification sont en compétition, le modèle des cités pense la possibilité de compromis. A travers ceux-ci, les acteurs se mettent d'accord pour suspendre le différend, "sans que celui-ci ait été réglé par le recours à une épreuve dans un seul monde" (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 337). La logique est alors de conjonction, de synthèse dialectique. Ce que signe typiquement le recours à l'idée de "dépassement". Et ce, en tant qu'il se fonde sur un bien commun qui ne relève ni de l'une ni de l'autre des parties, mais qui les comprend toutes (Nachi, 2006). Le compromis implique ainsi une pluralité de grandeurs, a priori non compatibles. Complexe, l'état qu'il réalise est marqué par la co-présence "d'objets composites" (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 340), hétérogènes, relevant de mondes différents. Leur mobilisation s'effectue dans une logique de transformation synthétique - dotant les compromis d'une "identité propre en sorte que leur forme ne soit pas reconnaissable si on leur soustrait l'un ou l'autre des éléments d'origine disparate dont ils sont constitués" (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 339)<sup>2</sup>.

## 1.2. Critique de l'axiomatique de second rang

En conséquence de son axiomatique logico-ontologique, le modèle des cités ne peut pas capturer tous les énoncés de justification, et ne peut pas rendre compte de toutes les situations sociales.

### 1.2.1 Contre la logique booléenne

Relativement au jugement de grandeur des acteurs, le modèle des cités méconnaît la possibilité de frictions post-prédication. Chaque jugement (donnant lieu à la prédication "X est grand" ou "X est petit") enclenche ici, comme le note Ramaux (1996), une "mécanique harmonieuse". Autrement dit, les résultats des épreuves permettant de décider de l'état de grandeur des acteurs sont supposés acceptés sans conflit, sans résistance. Idée dont s'étonnent plusieurs commentateurs (Livian & Herreros, 1994, p. 55 ; Bidet, 1995, p. 130) : dans le modèle des cités, l'état de petit est énoncé sans protestation, sans contestation. Il s'impose absolument aux acteurs, sans discussion - l'épreuve fait preuve. Pourtant, ce que traite le modèle des cités n'est pas la démonstration, mais l'argumentation. Laquelle est le plus souvent empreinte de désaccords continués, de contradictions maintenues. Des résistances à la prédication de "petit" s'observent, régulièrement - lesquelles peuvent non seulement s'exprimer en des contradictions ouvertes, mais aussi plus subtilement, par affleurements dans le discours. Ce qu'illustre bien cette comparative d'égalité chargée d'ambiguïté, développée par Proust<sup>3</sup> et notablement analysée par Damourette et Pichon (1943)<sup>4</sup>, "un ouvrier est aussi bien un monsieur que ne l'est un homme du monde". La négation, dans cet énoncé, est "discordiante". Elle construit une affirmation simultanée d'égalité et d'inégalité. De sorte que, si l'énoncé propose d'appliquer le caractère de "grand" à l'ouvrier - contre la catégorisation usuelle en "petit", pour sa

---

<sup>1</sup> On retient ici ce que Merleau-Ponty (1996, p. 100), appelait "le Hegel des manuels" - soit, une lecture mettant l'accent sur le système thèse-antithèse-synthèse, plutôt que les lectures axées, comme celle de Nancy (1997), sur le travail du négatif, plutôt que sur le dépassement positif des contradictions.

<sup>2</sup> Plusieurs types de compromis ont ainsi été identifiés par Boltanski et Thévenot (1991) : par exemple, "savoir saisir sa chance", considéré comme un compromis entre le monde de l'inspiration et le monde marchand ou la "passion du travail rigoureux", qui prend le statut d'un compromis entre le monde de l'inspiration et le monde industriel. Ainsi encore le concept de "savoir-vivre", figure du compromis entre le monde domestique et le monde civique. Nombre d'auteurs prolongent ce type d'exemples, en particulier dans la sphère de l'entreprise et du management : pour Enjolras (1993), les compromis réalisés par la forme associative sont stabilisés par le concept d'utilité sociale, comme bien commun ; la forme associative "peut être considérée comme un dispositif de compromis destiné à gérer les tensions entre les grandeurs marchande, domestique, solidaire, administrative et démocratique".

<sup>3</sup> Dans *A la recherche du temps perdu*.

<sup>4</sup> Cité par Arrivé M. (2005), *Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient*, limoges, Ed. Lambert-Lucas.

mise en équivalence avec l'homme du monde -, l'exploitation du "ne" restaure une hiérarchie. Laquelle inverse celle usuelle : l'ouvrier est figuré être en vérité le seul grand - et non pas l'homme du monde.

Le modèle des cités méconnaît le fait que, relevant d'une argumentation et non d'une démonstration, le jugement de grandeur relève de la confrontation entre des éléments pour et d'autres contre - confrontation notamment régie par un principe de contradiction (qu'illustre l'emploi discursif de "mais"), où la thèse et l'antithèse sont mises en tension (Tutescu, 2003). Le modèle des cités ne capture pas les énoncés relevant du phénomène linguistique d'énantiosémie, autrement dit, de "co-présence de deux sens contraires" (Hagège, 1985, p. 154). Ainsi de ces situations linguistiques, variées, où l'énonciation d'un jugement exploite le signe "et/ou", chargé d'ambivalence (Larue-Tondeur, 2011), qui lie les deux conjonctions de coordination, celle de la conjonction et celle de la disjonction, en les proposant simultanément. Ce qui relève de la reconnaissance de ce que les contraires ne sont pas purs : "« et » n'est pas exactement l'inverse de « ou » car le contraire de « et » peut être « l'un ou l'autre », ou « ni l'un ni l'autre »" (ibid.).

En guise d'illustration de ce point, les résultats d'une étude empirique menée sur les politiques de diversité en entreprise (Robert-Demontrond, Joyeau, 2009, 2010a) peuvent être évoqués. Interrogés sur leur perception à l'égard de cette problématique particulièrement sensible en raison des questions éthiques et juridiques qu'elle soulève, les acteurs interrogés témoignent d'ambivalences fortes, empêchant toute catégorisation négative ou positive sur le bien-fondé des politiques de diversité. Entre le monde civique et le monde marchand en particulier, les ambivalences sont fortes : derrière une volonté affichée de promouvoir la diversité, la crainte est grande, chez les consommateurs, que certaines entreprises puissent le faire uniquement dans un intérêt mercantile. Illustrant cette crainte, le verbatim qui suit est l'exemple typique du cas où l'informateur est dans l'incapacité d'une catégorisation positive ou négative vis-à-vis des politiques de diversité en entreprise, où ses doutes quant à la crédibilité de ce type de démarches sont révélés : "*c'est louable quand ça vient de façon spontanée et qu'il n'y a pas d'intérêt financier derrière, et qu'il n'y a pas de quotas à respecter. (...) Il n'y a aucun mérite. Enfin, c'est déjà bien ! Mais c'est bien qu'à moitié*". Il apparaît souvent difficile de dresser un bilan clair (positif ou négatif) des représentations des acteurs sur les politiques de diversité, tant les ambivalences intra-individuelles sont fortes. Les propos qui suivent, concernant une solution telle que le label qui influencerait – ou pas - l'acte d'achat, sont à ce titre révélateurs : "*oui et non (...) un produit sur deux ou trois oui, pourquoi pas !*" ; "*systématiquement, non, mais c'est quelque chose qui ne me laisse pas indifférente, ça c'est clair*" ; "*on est pour, mais de là à aller acheter les produits... Donc non, a priori, non ! (...) non, ou alors peut-être un de temps en temps, mais non, franchement, je ne pense pas !*".

**Encadré 1. Les représentations des acteurs à l'égard de la diversité : une illustration des ambivalences intra-individuelles**

### 1.2.2. Contre la dialectique hégélienne

L'une des critiques de l'axiomatique hégélienne de la théorie des cités est développée par Négri (2003), qui note que la dialectique qui s'ouvre entre les cités est réduite à la construction de compromis - éliminant le négatif <sup>5</sup>. "Dans chaque cas, qu'il s'agisse d'une forme pure ou d'un compromis, on est toujours dans le consensus (...). Dans cette sociologie, vous ne trouverez jamais la rébellion, même pas en tant que refoulé". L'esprit qui prévaut dans la théorie des cités est positif. Le positif (l'ordre) est un transcendantal : le négatif (le désordre) n'est pas pensé, sinon pour être dépassé. "Examinons pour commencer l'idée qu'on puisse bâtir une « cité de désobéissance », non pas la cité avec deux modèles opposés, mais la cité de la désobéissance. (...) la cité produit et reproduit en permanence des conflits et des propositions nouvelles d'association" (ibid.). Le modèle ne permet de comprendre qu'une cité désobéisse, "que dans la mesure où son projet est passé par le compromis. Mais supposons qu'une cité qui désobéit ne veuille rien savoir du processus du compromis. Supposons qu'ils appellent « valeur » ou encore « grandeur » le fait de ne pas se soumettre au processus du compromis. Qu'est-ce qui peut nous empêcher de considérer que la négation absolue de la valeur et du transcendantal du compromis (n'est-ce pas le transcendantal même du politique ?) constitue une valeur ?" (ibid.). Le modèle ne permet pas de penser

<sup>5</sup> Ainsi, d'après Thévenot (1996), "le compromis reste soumis aux critiques poussant à bout l'une ou l'autre des formes de justification engagées; cependant, il vise leur compatibilité locale"

l'installation d'une cité dans la négation, dans "l'expérience de la révolte, de la désobéissance" (ibid.).

Pourtant, sur bien des phénomènes, des hétérogénéités intra-cités peuvent être trouvées. Ainsi, pour illustration, l'étude menée sur la diversité (cf. supra) permet d'identifier des controverses non résolues au sein même de chaque cité. Ce qu'illustre le tableau 1.

<b>Monde domestique</b>	<b>Monde industriel</b>	<b>Monde marchand</b>	<b>Monde inspiré</b>	<b>Monde de renom</b>	<b>Monde civique</b>
Aide les plus faibles ET/MAIS Perturbe la famille, l'équipe (dysfonctionnements dus aux écarts culturels, de langage, etc.)	Améliore la performance du collectif, l'innovation et la créativité ET/MAIS Amoindrit l'importance et la valorisation des compétences	Atout concurrentiel par la labellisation ; enrichissement car davantage de créativité et de performance ET / MAIS Freine l'efficacité du marché du travail	La diversité redonne une place à l'Etre, aux singularités ET/MAIS Les politiques de diversité formalisées gomment le naturel de la diversité	Améliore l'image de l'entreprise en présentant une entreprise s'inquiétant des questions sociales ET/MAIS Le clivage axiologique autour de la diversité peut aussi être néfaste pour l'entreprise qui communique	Facilite l'intégration sociale des minorités, apaisant les tensions au plan collectif ET/MAIS Renforce l'individualisation ; renforce l'inéquité sociale en valorisant le particulier

**Tableau 1. Les représentations des acteurs à l'égard des politiques de diversité en entreprise :  
une hétérogénéité intra-cité**

## **2. La logique du tiers-inclus**

Pour pallier ces limites, il paraît intéressant de mobiliser la logique dite "du tiers-inclus", développée par Lupasco, comme nouvelle axiomatique de second rand.

### **2.1. Principes généraux**

La recherche entreprise par Lupasco mêle d'emblée, en rupture avec les usages académiques, l'ontologique et la logique. Sa visée est d'emblée scientifique, proposant un nouvel appareillage intellectuel, qui dépasse la logique classique. Celle-ci lui paraît grossière ; elle est "une macrologique, une logique utilitaire à grosse échelle, qui réussit plus ou moins, pratiquement" (1951, p. 20). L'approche alternative qu'il envisage est assise toute entière sur une conception systémique du monde : "il n'est pas d'élément, d'événement, de point quelconque au monde qui soit indépendant, qui ne soit dans un rapport quelconque de liaison ou de rupture avec un autre élément ou événement ou point, du moment qu'il y a plus d'un élément ou événement ou point dans le monde (ne serait-ce que pour notre représentation ou notre intellect) (...). Tout est ainsi lié dans le monde (...) si le monde, bien entendu, est logique" (ibid, p. 70).

Relève de la logique, pour lui, "tout ce qui porte les caractères de l'affirmation et de la négation, de l'identité et de la non-identité ou diversité, qui engendre, par leur coexistence ou conjonction ou par leur indépendance ou disjonction, une notion de contradiction ou une notion de non-contradiction et qui, sans autre secours que le sien propre, déclenche des enchaînements déductifs. Un fait donc, quel qu'il soit, expérimental ou mental, sensible ou intellectuel, est considéré comme logique dans la mesure où il est marqué par ces caractères, conditionné par ces notions et engendré par ces implications" (ibid, p. 9). Selon le postulat fondamental de la logique du tiers inclus élaborée par Lupasco, dit principe d'antagonisme, "à tout phénomène ou élément ou événement logique quelconque, et donc au jugement qui le pense, à la proposition qui l'exprime, au signe qui le symbolise : e, par exemple, doit toujours être associé, structurellement et fonctionnellement, un anti-phénomène ou anti-élément ou anti-événement logique, et donc un jugement, une proposition, un signe contradictoire : non-e ; et de telle sorte que e ou non-e ne peut jamais qu'être potentialisé par

l'actualisation de non-e ou e, mais non pas disparaître afin que soit non-e soit e puisse se suffire à lui-même dans une indépendance et donc une non-contradiction rigoureuse (comme dans toute logique, classique ou autre, qui se fonde sur l'absoluité du principe de non-contradiction)" (ibid, p. 9).

La logique élaborée par Lupasco ne s'applique ainsi pas seulement à des propositions, aux tableaux du monde, mais aussi aux faits et phénomènes empiriques. La négation n'est plus un foncteur de vérité - tel que, si une proposition p est vraie, sa négation, non-p, est fausse - et inversement. Les choses en général et non pas seulement les propositions peuvent être liées entre elles par la négation, au sens où l'actualisation de l'une est la potentialisation de l'autre. Et le concept de potentiel ne relève pas ici de ce qui est en puissance (*versus* ce qui est en acte, selon la distinction ontologique d'Aristote). Il est pris aux sciences ingénieriques, à la physique - avec une visée de lui donner "droit de cité théorique" (Lupasco, 1974). Le modèle de référence est ainsi l'énergie potentielle d'un objet - énergie potentialisée par l'actualisation d'une quantité d'énergie qui le maintient en position. Pour Lupasco, les phénomènes empiriques sont tels que l'actualisation de l'un quelconque d'entre eux est, simultanément, la potentialisation de son contraire. L'actualisation de tout e est conjointe à la potentialisation de non-e. La potentialisation de tout e est conjointe à l'actualisation de non-e. Autrement dit, la potentialisation n'est pas néantisation, mais moindre présence sur la scène du monde, glissement vers l'absence. Glissement, seulement : la logique de Lupasco pense des dynamiques, et non pas des stases. En conséquence du principe d'antagonisme, l'actualisation absolue d'un événement est impossible. Toute actualisation, et donc, symétriquement, toute potentialisation, est plus ou moins prononcée. L'énoncé d'absence n'est qu'une approximation - qu'un effet d'échelle, où ne se lit plus la présence. Deux phénomènes antagonistes ne peuvent ainsi s'actualiser simultanément. L'actualisation de l'un implique la potentialisation de l'autre. Soit encore, les phénomènes antagonistes coexistent, toujours, dans des dynamiques opposées. Parmi tous les gradients d'une actualisation, un moment d'équilibre peut advenir, où deux actualisations inverses se trouvent à égalité et s'annulent donc. Si, à l'actualisation de e est liée la potentialisation de non-e, et à l'actualisation de non-e est liée la potentialisation de e, le tiers-inclus de e est le tiers inclus de non-e.

Lupasco nomme ce moment "état-T" - état "ni actuel ni potentiel" (ibid, p. 10), T dénotant l'idée de "tiers-inclus". L'état-T unifie e et non-e. Autrement dit, le tiers-inclus correspond à l'annihilation réciproque de deux contraires. Soit encore, l'état T correspond à une contradiction maximale - les trois termes (e, non-e et T), coexistant toujours (Nicolescu, 1999). Il correspond "à cette situation particulière où les deux polarités antagonistes d'un événement sont d'intensité égale et s'annulent réciproquement pour donner naissance à une troisième puissance, en elle-même contradictoire" (Temple, 1998). En soi contradictoire, l'état T est vide. Il est ni e, ni non-e. "Personne ne peut rien en dire. Ce vide caractérise les états coexistants de degré de vérité zéro" (ibid.).

A la structure binaire homogène-hétérogène est ainsi substituée une structure ternaire, qui oppose homogénéisation et hétérogénéisation, et propose entre eux un troisième terme - qui dépasse la structure dialectique, impose une dynamique antagoniste, une "trialectique". Pour imager T, l'exemple de la dualité onde-corpuscule est intéressant : la lumière se présente (à soi) tantôt comme onde, tantôt comme corpuscule, mais est (en soi) ni onde, ni corpuscule, mais et onde et corpuscule. "Lorsqu'on se trouvera devant deux phénomènes contradictoires qui sont au même niveau d'actualisation ou de potentialité, non seulement on ne les réduira pas à 0, comme il arrive en logique classique (...), mais bien on les réduira à l'état T, c'est-à-dire on ne les considérera ni comme actuels, ni comme potentiels, mais plutôt comme étant les deux, en même temps, semi-actuels et semi-potentiels et chacun d'eux par rapport à son pendant contradictoire" (Lupasco, 1982: 87). Les trois "orthodialectiques" identifiées - l'identité, l'altérité et le contradictoire -, permettent au final de dessiner une typologie des systèmes qui distingue : *i*) ceux tendant à l'homogénéisation - à l'actualisation de l'homogène (comme ceux soumis au principe de l'entropie) ; *ii*) ceux tendant à

l'hétérogénéisation - à l'actualisation de l'hétérogène ; *iii*) ceux à antagonismes symétriques, où l'homogène et l'hétérogène sont semi~actualisés et semi~potentialisés. Tel est le cas des systèmes psychiques, dits dans l'état T.

## **2.2. Une autre axiomatique de second rang**

Philosophique, en ce qu'il a pour assise une ontologie, le modèle de Lupasco pose une vision du monde, en axiomatique, dont l'intérêt est tout entier heuristique. Cette vision est celle d'un monde qui, complexe, peut pourtant être simplement interprété à partir d'une relation dynamique entre trois pôles - dont l'un est ce qui est en soi contradictoire (Temple, 2003). Tout peut être ramené à e ou à non-e : dès lors que l'on remarque que ce ne sont pas là "des éléments ou événements substantiels, des supports derniers, les termes pour ainsi dire "matériels" d'une relation, mais eux-mêmes toujours des relations" (Lupasco, 1951, p. 36). Soit encore, la théorie du tiers-inclus se présente comme "la logique même de l'expérience, en même temps que comme l'expérience même de la logique (ibid, p. 21). Elle reconnaît la coexistence d'antagonismes - et sensibilise à sa reconnaissance ; elle éduque à une pensée dialectique.

Dialectique autre que celle hégélienne. Si celle-ci généralise la contradiction (contre l'épistémologie kantienne, qui ne l'admet que dans les antinomies), elle l'inscrit dans le déroulement du temps. Ici, les opposés coexistent : "les opposés sont plutôt des contradictoires" (Nicolescu, 2005). Qui plus est, alors que la dialectique hégélienne dessine une résolution de la conflictualité par dissolution synthétique des opposés, la logique du tiers-inclus les maintient : l'état-T n'est pas un état de synthèse où se fondent thèse et antithèse, mais un état de tension continuée entre thèse et antithèse. Ainsi donc le troisième terme, le tiers-inclus, "ne peut être la synthèse hégélienne, le troisième terme de la logique de Hegel, puisqu'il est, au contraire, l'état logique, le moment dialectique de la forte contradiction" (Lupasco, 1951, p., 24). Alors que dans la dialectique hégélienne la synthèse réconcilie des termes absolus, solitaires, la dialectique du tiers-inclus les appréhendent comme termes relatifs, en ce qu'ils se potentialisent l'un dans l'autre.

Ce que faisant, elle retrouve les idées de Proudhon (1862), qui proposait une philosophie de "l'équilibration des contraires", s'opposant aux "fanatiques de l'unité" - ceux qui refusent de voir "que le monde moral, comme le monde physique, repose sur une pluralité d'éléments irréductibles et antagoniques". Ce modèle sociologique, à redécouvrir (Corcuff, 2005), s'efforce ainsi d'équilibrer thèse et antithèse, "sans présupposer d'une synthèse" (Langlois, 2001, p.14), sans supposer un état où fusionneraient les contraires, surmontant leur antinomie (Corcuff, 2005). Pensant la complexité, le "pluralisme effervescent" (Langlois, 2001, p. 70), ce modèle incline à voir dans la société une diversité d'intérêts, de logiques, de régimes d'action, de registres d'interprétation et d'argumentation, d'équilibres partiels et instables. "Et cela dans une dynamique perpétuelle, qui ne se cale sur aucun axe unique (comme une « dernière instance ») qui en assurerait la cohérence" (Corcuff, 2005). Le modèle du tiers-inclus retrouve également les idées de Simmel (1991, 1993), pour qui les interactions individuelles sont agitées en permanence de mouvements contradictoires - mouvements, comme le note (Boboc, 2002), "d'association, ainsi que de dissociation, d'unification, ainsi que de désagrégation, de convergence, ainsi que de divergence, d'appartenance et de non-appartenance". La logique commandant la pensée de ces mouvements est celle "particulière qui consiste à faire toujours de l'un de ces processus la présupposition de l'autre" (Simmel, 1993). Le compromis, "entre la convergence et la divergence", ne relève pas ici "d'une conciliation qui les dépasserait en les englobant" (Freund, in Simmel, 1991, p.18).

## **3. Application de la logique du tiers-inclus au modèle des cités : le modèle des cités revisité**

Alors que la notion de compromis dans le modèle des cités implique la disparition des discordes entre cités, l'intégration de la logique du tiers inclus dans ce modèle permet d'envisager la

possibilité d'un maintien de la tension "thèse/anti-thèse", appelé donc un état T (au sens de Lupasco). C'est alors d'un état tout à fait instable dont il s'agit, entre des forces qui s'opposent, et qu'aucun "bien commun" ne permet de réunir : un état d'équilibre particulièrement précaire donc, fragile. Si le caractère instable du compromis est aussi évoqué chez Boltanski et Thévenot, il est de nature différente. Dans ce modèle en effet, si deux logiques s'affrontent, elles peuvent tour à tour l'emporter l'une sur l'autre, de manière successive, en raison par exemple d'un choc exogène. A un instant donné, dans le modèle de Boltanski et Thévenot, le compromis permet de taire les discordances. A l'inverse, loin d'être une synthèse apaisée comme l'implique le compromis (au sens de Boltanski et Thévenot), l'état T (au sens de Lupasco) est celui dans lequel les discordes ne sont jamais éteintes et cohabitent donc, tant bien que mal, de façon plus ou moins harmonieuse.

Reprenant les cités de Boltanski et Thévenot, on constate que ce type d'état peut se trouver à plusieurs niveaux :

- i)* au sein même du discours d'un individu, comme il a été rapporté plus avant sur les ambivalences intra-individuelles que l'on peut trouver dans certaines justifications ;
- ii)* au sein même d'une cité, dans le cas de controverses intra-cités qui demeurent, avec une hétérogénéité de logiques qui co-existent (cf. supra, dans le cas des tensions concernant les politiques de diversité en entreprise) ;
- iii)* enfin, entre les cités, dans le cas de controverses inter-cités non résolues (comme ce pourrait - devrait - être le cas à travers une épreuve dans la logique du compromis de Boltanski et Thévenot).

Afin d'illustrer l'intérêt de cette relecture de la théorie des cités, l'analyse du concept de commerce équitable (CE) local apparaît pertinente, passant du statut originel de compromis à celui d'Etat-T.

### **3.1. Le CE local comme un compromis... linguistique ?**

En quelques décennies, le commerce équitable a connu un développement conséquent. A l'origine, sa vocation est de concilier les mondes marchand et civique à travers une forme alternative de commerce<sup>6</sup> : il s'agit en effet de maintenir une économie fondée sur l'échange marchand de biens, à dimension internationale, tout en assurant une juste rémunération aux producteurs. Vécu ainsi comme un compromis par la plupart des acteurs engagés, militant dans cette forme de commerce alternatif, le bien commun à l'origine de ce concept peut se résumer par la volonté de proposer les principes d'une relation commerciale d'un nouveau type : l'acte d'échange, même s'il est marchand, doit permettre d'établir une relation de solidarité entre l'acheteur (le consommateur) et le producteur. Pourtant, depuis quelques années, le CE fait aussi l'objet de nombreuses controverses. En particulier, depuis l'entrée de certains acteurs dans la grande distribution, des voix se font discordantes (Robert-Demontrond, Joyeau, 2007), tiraillées entre plusieurs mondes. D'abord, entre ceux qui cherchent à faire prévaloir la logique marchande (et par suite, industrielle) sur la logique civique, mettant en péril le principe supérieur commun au fondement du concept. Puis, plus récemment, entre ceux qui revendiquent une dimension locale et non pas internationale à cette forme de commerce, faisant ainsi émerger une logique domestique dans le CE (Robert-Demontrond, Joyeau, 2010b). Ces derniers parlent, dès lors, d'un commerce équitable local.

Ainsi nommé, le CE local donne l'impression d'un nouveau compromis qui réunirait les cités marchande, civique et domestique. Pourtant, au regard des conflits internes aux acteurs du CE, au regard de la vigueur de la guerre à laquelle ils se livrent à chaque "épreuve" (ainsi, par exemple, en 2005, du projet de label "CE"), le compromis dont il est question ne semble être que linguistique... A l'instar de l'expression "développement durable", analysée par Krieg-Planchet (2010) comme la

---

<sup>6</sup> Ce type de compromis, qui renvoie au cadre général et récent de la labellisation sociale, est nouveau par rapport à ceux identifiés par Boltanski et Thévenot en 1991, qui avaient trouvé un compromis engageant le monde civique avec le monde industriel (prenant pour illustration "l'efficacité du service public"), mais pas entre le monde civique et le monde marchand.

"construction d'un compromis linguistique" donnant l'illusion d'un consensus, le CE local, malgré sa sémantique propre, ne peut véritablement pas être pensé comme un compromis au sens de Boltanski et Thévenot...

### **3.2. Le CE local : un état-T au sens de Lupasco**

Parce que le CE local ne se présente aucunement comme une synthèse apaisée des différentes forces présentes et agissant au sein du CE, parce qu'aucun bien commun ne permet de dépasser les controverses existantes, parce finalement, six ans après l'échec des tentatives de réconciliation (à travers l'institutionnalisation du concept par un label par exemple), chaque groupe d'acteurs se retranche sur ses positions, l'état d'équilibre actuel du CE se présente comme un état où toutes les thèses et anti-thèses cohabitent : logique marchande contre logique domestique (économie du bien contre économie du lien) ; logique civique contre logique domestique (internationalisation des échanges contre relocalisation de l'économie) ; logique industrielle contre logique domestique (grande distribution contre circuits courts) ; logique marchande contre logique civique (massification du marché contre confidentialité du système CE), etc. Et cet état correspond d'autant plus à l'état-T (au sens de Lupasco) qu'à chaque renforcement de l'une de ces logiques, c'est aussi une logique opposée qui est ré-activée.

### **Conclusion**

L'un des principaux apports du modèle des cités, comme le notent Breviglieri et Stavo-Debauge (1999), tient en la capacité qu'il offre à "penser la complexité, les contradictions et finalement la dynamique de nos sociétés contemporaines sur la base de la combinaison possible des mondes et des principes pluriels de justice". Comme le note Nicolescu (2009, p. 57), "la logique du tiers inclus n'est pas simplement une métaphore pour un ornement arbitraire de la logique classique, permettant quelques incursions aventureuses et passagères dans le domaine de la complexité. La logique du tiers inclus est une logique de la complexité et même, peut-être, *sa* logique privilégiée". En cela même, elle porte une éthique de la tolérance (Malherbe, 2000), par la reconnaissance du contradictoire - de l'altérité, de la diversité. Adorno (2003, p. 176) avait déjà conclu en ce sens, en s'interrogeant sur l'émergence du nazisme dans une civilisation emplie de rationalité : "c'est justement l'insatiable principe d'identité qui éternise l'antagonisme en opprimant ce qui est contradictoire. Ce qui ne tolère rien qui ne soit pareil à lui-même, contrecarre une réconciliation pour laquelle il se prend fausement. La violence du rendre-semblable reproduit la contradiction qu'elle élimine". Et Proudhon, encore, conseillait dans le même sens : "ne cherchons pas une issue aux contradictions qui nous pressent : d'issue il n'y en a pas. Arrangeons-nous avec elles et par elles" (Proudhon, 2004, p. 147).

### **Bibliographie**

- Boboc A. (2002), Les formes de socialisation dans la conception automobile, Thèse de doctorat, Ecole nationale des Ponts et Chaussées.
- Breviglieri M., Lafaye C., Trom D. (2009), *Compétences critiques et sens de la justice, Colloque de Cerisy*, Paris, Economica.
- Breviglieri M., Stavo-Debauge J. (1999), Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot, *Antropolitica*, 7, p. 7-22.
- Corcuff P. (1998), Justification, stratégie et compassion : Apport de la sociologie des régimes d'action, *Correspondances (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain)*, 51, juin.
- Corcuff Ph. (2005), Redécouvrir Proudhon le libertaire, malgré Proudhon le conservateur, *Critique communiste*, 178, p. 154-156.
- Enjolras B. (1993), Vers une théorie socio-économique des associations : l'apport de la théorie des conventions, *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, 48.

- Esquerre A. (2010), État des lieux de la justification, *La Vie des idées*, 4 mars
- Ioan P. (1998), Stéphane Lupasco et la propension vers le contradictoire dans la logique roumaine, *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, 13.
- Kellerhals J., Languin N. (2008), *Juste, injuste, sentiments et critères de justice dans la vie*, Paris, Payot.
- Krieg-Planque A. (2010), La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité, *Langage et Société*, n°134.
- Langlois J. (2001), *Petit lexique philosophique de l'anarchisme - De Proudhon à Deleuze*, Paris, Le Livre de Poche.
- Larue-Tondeur J. (2011), *Ambivalence et énantiosémie, Des tendances et désirs de la psyché au langage et à la poésie*, Limoges: Lambert-Lucas.
- Livian Y.F., Herreros G. (1994), L'apport des économies de la grandeur : une nouvelle grille d'analyse des organisations ?, *Revue Française de Gestion*, p. 43-59.
- Lupasco S. (1951), *Le principe d'antagonisme et la logique de l'énergie*, Paris, éd. Hermann.
- Lupasco S. (1974), *L'énergie et la matière vivante*, Paris, Julliard.
- Malherbe J.-F. (2000), "Jeux de langage" et "Tiers inclus" - De nouveaux outils pour l'éthique appliquée, Québec, Université de Sherbrooke.
- Merleau-Ponty M. (1996), *Sens et non sens*, Paris, Gallimard.
- Nachi M. (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique : vers un nouveau « style » sociologique ?*, Paris, A. Colin, p.173-185.
- Nancy J.-P. (1997), *Hegel. L'inquiétude du négatif*, Paris, Hachette.
- Négri T (2003), Relire Boltanski et Thévenot, <http://multitudes.samizdat.net>, 15 octobre.
- Nicolescu B. (1999), Le tiers et le sacré, *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, 14, avril.
- Nicolescu B. (2005), Stéphane Lupasco et le tiers inclus. De la physique quantique à l'ontologie, *Revue de synthèse*, 2, p. 431-441.
- Nicolescu B. (2009), Contradiction, logique du tiers inclus et niveaux de Réalité, *Actes des Ateliers sur la Contradiction. Nouvelle force de développement en science et société*, mai, p. 53-64.
- Proudhon P.-J. (2004), *Carnets*, Dijon, Les Presses du réel.
- Ramaux C. (1996), Les asymétries et les conflits sont-ils solubles dans la cognition ? Une lecture critique des Economies de la grandeur de L. Boltanski et L. Thévenot (1991), *Economie et Sociétés*, D, 9, septembre, p. 71-84.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2007), Le label "commerce équitable" comme praxème : diversité des acteurs, diversification des significations, *Revue de l'Organisation Responsable*, vol. 2, n°2.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2009), Les politiques de diversité ethnoculturelle en entreprise : avantages, limites et conditions de succès, *Gestion*, vol. 34, n° 3.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2010a), La performance des politiques de diversité en question : une étude des représentations des acteurs, *Management & Avenir*, n°31.
- Robert-Demontrond P., Joyeau A. (2010b), Résistances à la Responsabilité Sociale des Entreprises : de la critique des modalités à la critique de la logique économique sous-jacente, *Revue de l'Organisation Responsable*, Vol 5, n°1.
- Sadoulet P. (2009), *Le poids du sens*, Limoges, Éd. Lambert-Lucas.
- Simmel G. (1991), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF.
- Simmel G. (1993), Pont et porte, in *La tragédie de la culture : et autres essais*, Paris, Rivages.
- Temple D. (1998), Le principe d'antagonisme de Stéphane Lupasco, *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, 13.
- Temple D. (2003), *Teoría de la Reciprocidad*, tome II, La Paz, Padep-Gtz.
- Thévenot L. (1989), Equilibre et rationalité dans un univers complexe, *Revue Économique*, 40, 2, p. 147-197.
- Thévenot L. (1996), Justification et compromis, in M. Canto-Sperber (ed.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, p.789-794
- Tutescu M. (2003), *L'Argumentation*, Editura Universității din București.